

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
MORBIHAN

Arrondissement de  
Pontivy

**PROCES VERBAL  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 24/06/2019

**Date de la convocation**

17/06/2019

**Date d'affichage**

17/06/2019

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
municipal : 11  
En exercice : 7  
Votants :

*L' an 2019, le 24 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,*

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe.  
**Absente :** Mme EVEN Magali  
M. DEDIEU Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VÉRA Aurélie

**Secrétaire de séance :** Mme GICQUEL Claudine

**Ordre du jour :**

- Echanges de parcelles,
- Vente lot 8 - Le Clos du Parc,
- Décisions modificatives,
- Pontivy communauté :  
Fixation du nombre de conseillers communautaires,
- Tarifs cantine 2019-2020,
- Subvention exceptionnelle,
- Divers.

-----  
Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 20 mai 2019.  
Le Compte rendu du 20 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

**Objet de la délibération : Echanges de terrains "Commune - Mr & Mme LE DOUARIN" (Délib. 2019-06-01)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de deux artisans souhaitant construire sur la commune des ateliers professionnels. Il précise que les terrains sur lesquels il avait été envisagé ces constructions ne sont pas disponibles à la vente, une autre solution a dû être envisagée.

Aussi, ces réalisations pourraient être réalisées au nord du bourg dans la rue du Moulin à Vent sous réserves d'un échange de terrain avec les propriétaires actuels, monsieur et madame Christophe LE DOUARIN.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les termes de la négociation avec Mr & Mme Christophe LE DOUARIN à savoir :

- le terrain constructible non aménagé est estimé sur la base de 3.00 € le m<sup>2</sup>,
- le terrain agricole est estimé au prix de 0.65 € le m<sup>2</sup> (suivant estimation de la SAFER),
- la cession d' 1 Ha par Mr & Mme LE DOUARIN dans les parcelles cadastrées ZB 172 et 41 sur la base de 3.00 € le m<sup>2</sup>,
- la commune céderait en valeur l'équivalent en terres agricoles sur la base de 6 500 € l'hectare soit 4 Ha 61 a 54 ca, comprenant la totalité de la parcelle ZB 149 d'une superficie de 2 ha 89 a 91 ca (louée antérieurement à l'EARL LE BORGNE) et une partie de la parcelle ZB 36 pour 1 Ha 71 a 63 ca,
- faire en sorte que le nouveau découpage des parcelles soit plus facile à travailler et qu'il supprime "les courses", ainsi chaque partie céderait environ 36 ares de terrain agricole.

Le Conseil Municipal valide les termes de cet échange et décide la prise en charge des frais liés à cette opération.

-----  
**Objet de la délibération : Vente lot 8 - Le Clos du Parc (Délib. 2019-06-02)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre à madame Fanny SEGERAL domiciliée 5 rue Simone de Beauvoir en PLESCOP (56890) le lot n° 8 cadastré **ZA 264** d'une superficie de **714 m<sup>2</sup>** au prix de **10 710 € TTC le m<sup>2</sup>**.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux (assainissement, électricité, téléphone, eau etc...).

---

### **Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 1 - Budget Commune (Délib. 2019-06-03)**

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

---

### **Objet de la délibération : Elections 2020 - Composition du Conseil Communautaire (Délib. 2019-06-04)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'accord local de composition du conseil communautaire pour les élections de 2020.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire est actuellement composé de 47 membres et que si l'accord local est validé le conseil communautaire serait de 56 membres.

La Commune phare "Pontivy" serait représentée par 15 membres et les communes de Noyal Pontivy et Cléguérec par 3 membres et les communes de plus de 1000 habitants par 2 membres et les autres communes par un seul membre.

Si cet accord est donc validé, la Commune de Radenac serait donc représentée par 2 membres au conseil communautaire.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition d'accord local qui prévoit la constitution de l'assemblée du conseil communautaire à 56 membres.

---

### **Objet de la délibération : Tarifs cantine 2019/2020 (Délib. 2019-06-05)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire à compter du **01/07/2019** le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2019-2020 de la façon suivante :

- repas élève : **3.20 €**
- repas adulte : **5.10 €**
- repas à partir du 3ème enfant : **2.50 €**.

---

### **Objet de la délibération : Subvention aux associations - Complément (Délib. 2019-06-06)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de subvention du Twirling Club de Guégon pour participation aux frais de transport pour les Championnats de France qui se sont déroulés les 15 et 16 juin 2019 à Valence dans la Drôme.

Monsieur le Maire précise que l'athlète concernée est Tifen ALLAIN Radenacoise.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de **50 €** aux Parents de Tifen ALLAIN.

---

## **INFORMATIONS**

### **VII - DIVERS**

#### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mission régionale d'autorité environnementale a prescrit la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet de zonages des eaux pluviales et des eaux usées qui intègre les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du PLUi.

Aussi, un nouveau calendrier est envisagé

#### **Numérotation des villages**

Il est proposé de poursuivre la numérotation des villages.

- Ravalement local association

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Les Foyers de l' Aiguillon vont réaliser le nettoyage des façades des logements rue des Bouiards. Ces travaux seront réalisés par l'Entreprise MOREAU de Lignol.

Il est proposé de nettoyer également les façades du local associatif. Le conseil municipal valide la proposition de l'Entreprise MOREAU pour un montant de 1791.96 € TTC.

- Comice Agricole

Il est rappelé que le comice agricole se déroulera au plan d'eau le samedi 29 juin.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

Conseil Municipal du 24 juin 2019 comprenant les délibérations du numéro 2019/06/01 au 2019/06/06.

---

Affiché, le 08 juillet 2019

Le Maire,

Bernard LE BRETON